

RÈGLEMENT

CONCOURS DES « P'TITS PÂTISSIERS »

Objet :

La Ville d'Epernay, dont le siège social est situé au 7 bis, avenue de Champagne à Epernay, organise le Concours des « P'tits Pâtissiers », en partenariat avec l'association des Métiers de Bouche d'Epernay.

Ce concours à destination des enfants se déroulera dans le cadre des Habits de Lumière, festivités mettant à l'honneur le patrimoine sparnacien et l'art de vivre à la champenoise, qui auront lieu les 12, 13 et 14 décembre 2025.

Modalités d'inscription :

Le concours est ouvert à tout enfant de 8 à 12 ans scolarisé dans les écoles privées et publiques de la Ville d'Epernay et de l'agglomération d'Epernay.

Les enfants souhaitant participer doivent s'inscrire via le dossier remis par les référents périscolaires des écoles ou téléchargé sur les sites internet de la Ville d'Epernay ou des Habits de Lumière, en remplissant intégralement le bulletin d'inscription prévu à cet effet.

Le dossier doit être envoyé dûment complété :

au plus tard le **vendredi 21 novembre 2025**
par e-mail à habitsdelumiere@ville-epernay.fr
ou par courrier ou dépôt au service Communication de la Ville d'Epernay
(7 bis, avenue de Champagne – BP 505 51331 Epernay Cedex)

Les candidatures incomplètes, non lisibles, non conformes ou envoyées hors délai seront éliminées.

L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

Calendrier :

Jusqu'au vendredi 21 novembre : réception des dossiers

Fin novembre : réunion du jury et annonce des finalistes

Samedi 13 décembre : épreuve finale de 16h à 18h, annonce des résultats et remise des prix

Déroulement du concours :

- **Thème imposé**

Les candidats devront proposer un dessert à base de poires d'origine France, pour 4 personnes.

- **Présélection**

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de membres de l'association des Métiers de Bouche d'Epernay, de professionnels et de représentants de la Ville d'Epernay.

Quatre candidats seront sélectionnés pour participer à l'épreuve finale du concours.

▪ **Epreuve finale**

L'épreuve finale se déroulera **rue des Archers, le samedi 13 décembre 2025 de 16h à 18h.**

Les candidats devront réaliser la recette présentée dans leur bulletin d'inscription, en 40 minutes maximum, en présence du jury et du public.

Ils devront apporter les ingrédients et le petit matériel de cuisine nécessaires à la réalisation de leur plat. Ils pourront également apporter des éléments précuits afin de respecter la limite de 40 minutes.

Chacun pourra se faire aider par un des membres du jury préalablement tiré au sort (notamment pour la cuisson).

A la fin du temps imparti, le candidat devra présenter au jury une assiette du dessert réalisé.

▪ **Evaluation**

Le jury dégustera les réalisations des candidats et établira un classement selon les critères suivants :

- présentation
- goût
- technique

Les résultats seront annoncés à l'issue de l'épreuve.

▪ **Lots**

Quatre lots récompenseront chacun des participants.

Désistement :

En cas de désistement, le candidat s'engage à en informer les organisateurs au plus tard le **lundi 8 décembre 2025.**

Droit à la propriété intellectuelle et droit à l'image :

A partir de l'inscription du candidat, son ou ses représentants légaux reconnaissent, acceptent et autorisent gracieusement que ses nom et prénom, sa recette ainsi que son image soient utilisés par les organisateurs pour une durée illimitée, à travers un ensemble de supports de communication (Epernay le Journal, sites internet de la Ville d'Epernay et des Habits de Lumière, réseaux sociaux...).

Les candidats peuvent être photographiés ou filmés avant, pendant et après l'épreuve.

Traitement des données à caractère personnel :

Dans le cadre du présent concours, les données à caractère personnel seront collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Elles seront conservées jusqu'à expiration du concours. Le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant.

Contact :

Service Communication
7 bis, avenue de Champagne
BP 505
51331 EPERNAY Cedex

Limite de responsabilité :

Le ou les représentants légaux du candidat sont réputés connaître et accepter les risques liés à la pratique de la cuisine (coupure, brûlure...).

Sanctions :

Toute fraude, tentative de fraude, non respect du présent règlement ou toute intervention malveillante visant à perturber le bon déroulement du concours donneront lieu à l'exclusion de son auteur.

Acceptation du règlement :

L'inscription et la participation au concours impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'ensemble de ses dispositions.

Signature des représentants légaux du candidat

Signature du candidat

BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 21 novembre 2025

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

CLASSE (NIVEAU) :

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du concours.

Fait le : A :

Signature des représentants légaux :

Signature de l'enfant :

<i>Cadre réservé aux organisateurs</i>
Date de réception du dossier :
Numéro d'inscription :

Fiche technique de la recette (*joindre une photo*)

Intitulé de la recette :

Descriptif des étapes de réalisation

Liste des ingrédients

Liste détaillée des ingrédients nécessaires à la réalisation de la recette

INGRÉDIENTS	QUANTITÉS

Rappel des modalités de participation

Le concours est ouvert aux enfants âgés de 8 à 12 ans scolarisés à Epernay et dans son agglomération.

Les enfants souhaitant participer doivent s'inscrire via le dossier remis par les référents périscolaires des écoles ou téléchargé sur les sites internet de la Ville d'Epernay ou des Habits de Lumière, en remplissant intégralement ce bulletin d'inscription prévu à cet effet.

Le dossier doit être envoyé dûment complété :

au plus tard le vendredi 21 novembre 2025
par e-mail à habitsdelumiere@ville-epernay.fr
ou par courrier ou dépôt au service Communication de la Ville d'Epernay
(7 bis, avenue de Champagne – BP 505 51331 Epernay Cedex)

Il doit être composé :

- **du règlement signé**
- **du bulletin d'inscription complété et signé**
- de la **fiche technique** et de la **liste des ingrédients**
- d'une **photo** de bonne qualité de la réalisation

Les candidatures incomplètes, non lisibles, non conformes ou envoyées hors délai seront éliminées.

Dotations

De belles récompenses seront remises aux candidats de l'épreuve finale le samedi 13 décembre à l'issue du concours.